



leo lagrange
six fours les plages

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juillet 2022

Présents :

Joël Olive, Jean Le Guen, Jean-Pierre Roller, Christine Hallet, Annick Drogoul, Jean-François Capton, Evelyne Capton, Nicole Le Guen, Sophie Lafarge, Michel Le Guen, Cyril Gourcy, Bernard Perez, Jean-Pierre Prevot.

Absents excusés :

Bernard Pieyre, Brigitte Secret.

*

* *

La séance a été ouverte à 17 h par le Président Joel Olive.

1 [Approbation du compte rendu du CA du 14 juin 2022](#)

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 14 juin 2022.

2 [Préparation de la rentrée 2022](#)

Début des inscriptions :

- Le 1^{er} septembre par courrier ou par Hello Asso,
- Le 9 septembre à la permanence à Greling

Cette année il n'y aura pas de bulletin d'adhésion pré-remplis pour les anciens adhérents.

Après la permanence remettre le plus rapidement possible à Jean-Pierre Roller les dossiers d'inscriptions comprenant :

- Le bulletin d'adhésion,
- La notice d'assurance IASport,
- Le certificat médical ou l'attestation de santé,
- Le règlement par chèque.

Le tout tenu par un trombone (surtout pas d'agrafe).

Aucun dossier incomplet ne devra être accepté car le suivi de ces dossiers en attente

réclame beaucoup trop de temps.

Si un adhérent refuse d'autoriser la prise de vue et la publication de photos afin d'illustrer le site de Léo Lagrange, son adhésion sera refusée.

Jean-Pierre Roller effectuera un contrôle de conformité et saisira les adhésions dans la base Léo Lagrange (Filéo) et donnera les chèques au trésorier Jean Le Guen, et les bulletins concernant la Fédération de Randonnée à Bernard Pieyre qui les saisira dans la base de données FFR et les rendra à Jean Pierre Roller pour archivage.

Ensuite Jean-Pierre Roller communiquera la liste des nouveaux adhérents à Jean Le Guen (responsable des adhésions) qui les inscrira dans la base mail du club qui traite toutes les réclamations concernant les adhésions et fait concorder les deux bases en fin d'année civile.

Au mois de septembre les permanences se tiendront dans la salle 2 de Greling, en octobre elles se tiendront dans la salle 1 (la salle 2 étant occupée par le cours d'anglais). Après chaque permanence le trousseau de clés des salles 1 et 2 sera donné aux responsables de la permanence suivante.

Les mois sans permanence les clés seront rendues à Jean Le Guen.

Concernant les bulletins arrivant par Hello Asso, le Trésorier responsable de la gestion d'Hello Asso fera un contrôle de conformité, éditera le dossier d'inscription et le donnera à Jean Pierre Roller pour saisie dans la base Léo Lagrange.

Le reste de la procédure sera le même que pour les inscriptions à la permanence.

Permanences :

Nicole Le Guen va tenir le tableau des permanences sur le site, celui-ci sera visible sur la page réservée au CA.

En septembre les permanences se tiendront dans la salle 1 à Greling, de 14 h à 17 h.

Calendrier des permanences :

- Vendredi 9 septembre : Evelyne Capton et Jean Le Guen,
- Vendredi 16 septembre : Joël Olive et Jean Pierre Prévot,
- Vendredi 23 septembre : Jean-François Capton et Cyril Gourcy,
- Vendredi 30 septembre : Annick Drogoul et Sophie Lafarge.
-

3 Forum des associations

Cette année le Forum des Associations aura lieu le 11 septembre 2022 place des Poilus, de 10 h à 15 h.

Seront présents dès 9 h pour la mise en place : Jean Pierre Prévot, Sophie Lafarge, Evelyne Capton, Jean et Nicole Le Guen, Michel Le Guen.

Le Président conseille de porter la casquette rouge ainsi qu'un t-shirt blanc pour rappeler les couleurs de Léo Lagrange.

Présence sur le stand :

- 10 h à 11 h 30 : Jean Pierre Roller et Jean-François Capton,
- 11 h 30 à 13 h : Annick Drogoul et Michel Le Guen,
- 13 h à 15 h 30 : Nicole et Jean Le Guen.

Les animateurs de toutes les activités vont être contactés afin de prévoir les horaires de leur présence sur le stand.

L'association participera également un samedi matin de septembre à une présentation de l'association au centre ville de Six Fours appelée « Rue des associations ».
La Mairie nous précisera la date retenue.

4 Le longe côte

Un règlement intérieur pour cette activité a été établi :

Charte de l'adhérent à l'activité longe-côte :

L'activité se pratique de septembre à juin sur une durée d'une heure avec immersion entre le nombril et les aisselles.

Elle est réservée aux adhérents inscrits à cette activité et donc en possession d'un certificat médical ad hoc.

Le nombre de participants est strictement limité à 20 selon les règles de sécurité en vigueur.

En cas d'absence d'animateur la séance est annulée.

Les adhérents doivent se conformer aux instructions données par l'animateur pour leur propre sécurité et celle du groupe.

Avant chaque séance un cahier de présence est à remplir. Les participants devront arriver 5 à 10 minutes avant le début de la séance qui ne sera effectif qu'une fois la totalité des participants entrés dans l'eau.

Toute sortie de l'eau ou difficulté doit être signalée à l'animateur.

Tenue :

Obligation absolue : le port de chaussons ou de chaussures. Si cette règle n'est pas respectée, elle entraîne l'exclusion de l'activité.

Selon les saisons il est conseillé en hiver une combinaison (3/4 mm) des gants (3 ou 5 mm) une cagoule ou un bonnet (la tête représente 30 % des déperditions de chaleur).

En mi-saison : maillot, shorty, combinaison légère à adapter à sa frilosité, couvre chef pour limiter la pénétration des infra-rouge, cause d'insolation.

En tout saison lunettes de soleil si nécessaire.

Ce règlement intérieur est validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Cette charte devra être acceptée et signée par l'adhérent au moment de son inscription

Charte de l'animateur longe-côte :

L'animateur est un volontaire bénévole adhérent du club dont il respecte le règlement intérieur et l'organisation.

Il a été spécifiquement formé sous l'égide du club et doit assurer l'encadrement d'un minimum de 15 séances par an.

Il a la responsabilité de décider si les conditions permettent la tenue de la séance et en informe par les moyens qu'il juge les plus appropriés, les participants potentiels.

Il est accompagné d'un assistant qu'il aura désigné pour assurer le contrôle de la totalité des participants à la séance qui ne devra pas excéder le nombre de 20.

Les bénévoles d'encadrement doivent être repérés par une tenue spécifique.

L'animateur :

- Prépare et fait signer la liste d'émargement attachée à la séance,
- Signale sur le journal de bord tout incident particulier (ce document sert de preuve en cas d'accident),

- Rappelle autant que de besoin les règles de sécurité (code sifflet, espacement ...) et insiste sur la responsabilisation collective de surveillance des participants et propose la constitution de binômes s'il le juge nécessaire,
- Peut exiger la sortie de l'eau d'un longeur ne respectant pas les consignes données, notamment pour le port de chaussures adaptées,
- Est particulièrement attentif aux signaux d'alerte,
- Est seul à donner la consigne de sortie de l'eau.

L'association lui fournira tous les outils nécessaires au respect des conditions de sécurité : un sifflet, une pochette étanche pour protéger le smartphone, une trousse de sécurité, une bouée spéciale.

Un contact conjoint sera établi avec la mairie et les services de secours pour clarifier le tableau d'organisation des secours et l'accès à des outils de première urgence (défibrilateur ...).

5 Subvention

Une subvention de 1000 euros nous a été attribuée par notre Fédération.

6 Projet d'association

Un groupe de travail composé de Jean Le Guen, Evelyne Capton, Jean-Pierre Prévot et quelques animateurs va se réunir afin d'élaborer un « projet d'association ».

7 Grillades

La journée « Grillades » aura lieu le 5 octobre 2022.

Les inscriptions devront se faire par chèque en même temps que les adhésions.

Le prix reste fixé à 10 euros par personne, si dépassement l'association compensera.

8 Agenda de l'année

Jean-François Capton propose un séjour raquettes à Ceillac du 29 janvier au 3 février 2023.

Joël Olive va proposer un séjour « randonnée parcours découverte » de 6 jours (avec portage) en Corse au mois d'avril 2023.

Bernard Perez étudie trois sorties à la journée :

- Cannes les Iles de Lérins avec le bus de la Mairie le 8 octobre 2022,
- Pierrefeu en co-voiturage au mois de novembre,
- Les Carrières de Lumière au mois de décembre avec un voyageur.

9 Dates du prochain CA

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le mercredi 14 septembre 2022 à la Salle Carredon à 15 h.

10 Journée animateurs

La journée « animateurs » aura lieu dans le courant du mois de mars.

Objectifs : présentation croisée des activités, reconnaissance, esprit d'équipe, recrutement.

Le format et le budget restent à définir.

11 Responsables d'activités

Une réunion avec les responsables d'activités est prévue le lundi 10 octobre 2022 à la salle de l'Amitié à 14 h 30.

L'ordre jour étant épuisé, Joel Olive clôt la séance à 19 Heures 15.

Joël Olive
Président,

Christine Hallet
Secrétaire